

| Identification | | Numéro de dossier : 1241361001 |
|---|---|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , - | |
| Niveau décisionnel proposé | Comité exécutif | |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées | |
| Projet | - | |
| Objet | Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation sur « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole » | |

Contenu

Contexte

Le portrait de l'itinérance est en changement à travers le monde. Montréal n'échappe pas à cette réalité. Dans la métropole, l'itinérance visible a augmenté de 33 % entre 2018 et 2022 et touche près de 5000 personnes (Dénombrement 2022). Depuis la pandémie, la situation économique a précarisé de nombreuses personnes : évictions, inflation, pertes d'emploi, incapacité à payer un logement. L'itinérance n'est plus associée aux seuls visages de la santé mentale ou de la consommation de drogues dures. De plus en plus de personnes en situation de grande vulnérabilité occupent l'espace public, faute d'avoir un espace privé ou un accès à des services qui répondent à leurs besoins. Cette situation peut provoquer chez certains citoyens des sentiments d'insécurité, alors que d'autres se sentent impuissants face à la détresse de leurs concitoyens ou questionnent les pouvoirs publics sur les actions qu'ils réalisent afin de rectifier la situation.

Toutes les grandes villes font face à cette situation et les études démontrent qu'il faut déployer des solutions structurantes, multiples et diversifiées, et qu'il faut agir sur plusieurs fronts à la fois. Prévenir et réduire l'itinérance est une responsabilité partagée entre les gouvernements, les communautés, les institutions, les partenaires du milieu, chacun ayant son rôle et ses responsabilités. Une ville ne peut agir seule sur un phénomène aussi complexe, il s'agit de choix de société.

La Ville de Montréal collabore avec le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires communautaires à développer et implanter plus de ressources d'aide aux personnes vulnérables, notamment dans le but d'offrir une alternative à l'occupation de l'espace public. Le nombre de places d'hébergement est d'ailleurs passé de 900 lits en 2018 à quelque 1600 lits en 2024. Néanmoins, plusieurs de ces places sont dans des installations temporaires et auront besoin d'être relocalisées à court ou moyen terme afin d'éviter une rupture de services. Alors qu'historiquement l'itinérance visible se concentrait au centre-ville, on retrouve aujourd'hui des personnes en situation d'itinérance dans les différents arrondissements de la Ville. La situation de l'itinérance et la mise en place de nouvelles ressources pour répondre à la transformation des besoins sur tout le territoire de la métropole bousculent les résidents. Par exemple, les riverains peuvent réagir, parfois fortement, lors de l'annonce de l'implantation de services dans leur quartier. Le partage de l'espace public peut être une source de tensions lorsque la présence simultanée de différents individus dans un même espace y entraîne des usages divers et des perspectives distinctes quant à son partage. La Ville de Montréal souhaite donc

entendre les résidents, dont les personnes en situation d'itinérance, instances civiles diverses, dont les commerçants et le milieu des affaires, organismes communautaires et parties prenantes sur les conditions à mettre en place pour assurer une cohabitation harmonieuse et respectueuse de tous les usages.

Ce dossier recommande au comité exécutif de la Ville de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), avec la collaboration du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), des services centraux, des arrondissements concernés et des acteurs en itinérance selon les besoins (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, autres instances civiles) pour réaliser une consultation publique sur « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

Décision(s) antérieure(s)

S/O

Description

Le présent dossier vise à désigner l'OCPM comme instance responsable de la consultation publique requise sur « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

Des secteurs ou projets d'actualité, par exemple les projets d'arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville (rue Bois-de-Boulogne) ou de Rosemont–La Petite-Patrie (église Sainte-Bibiane), pourront être abordés par les différents acteurs.

L'unité d'affaires qui sera responsable de coordonner les travaux pour colliger les renseignements et documents requis par l'OCPM pour la tenue de cette consultation est le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) qui assurera la collaboration au besoin des autres unités d'affaires et des arrondissements concernés, et de partenaires en itinérance dont le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires ou autres instances civiles.

L'OCPM a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM). L'OCPM a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique qui lui sont confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal. Ces mandats portent principalement sur des projets qui relèvent des compétences municipales en urbanisme et aménagement du territoire, mais peuvent aussi s'étendre à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. L'Office a aussi le mandat de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique à Montréal afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

Justification

Le comité exécutif peut mandater une commission du conseil ou l'OCPM pour la tenue d'une consultation.

L'implication souhaitée de l'OCPM à titre de responsable de l'exercice de consultation est une procédure qui se situe à l'extérieur du cadre habituel d'un processus réglementaire, que ce soit lors d'une modification du Plan d'urbanisme ou d'une modification réglementaire.

Par ailleurs, l'objet de la consultation pouvant donner lieu à des discussions touchant de nombreux champs d'activités, il apparaît essentiel de désigner le SDIS, duquel relève le dossier de l'itinérance pour la Ville, qui sera responsable de coordonner la collecte de renseignements et documents demandés par l'OCPM aux fins de la consultation. Il est donc recommandé de confier au Service de la diversité et de l'inclusion sociale la responsabilité de ce dossier aux fins de la consultation publique à être tenue par l'OCPM avec la collaboration des services et arrondissements concernés.

Aspect(s) financier(s)

S/O

Montréal 2030

S/O

Impact(s) majeur(s)

S/O

Opération(s) de communication

Les communications à la population sont prévues, notamment par des relations médias et la publication sur le site internet du calendrier des préparatifs de la consultation publique. Un avis annonçant la consultation publique sera à publier sur le site internet de la Ville au moins 15 jours avant le début de celle-ci (et par tout autre moyen jugé pertinent par l'instance de consultation, le cas échéant).

Lorsque le rapport sera rendu public, l'OCPM émettra un communiqué de presse et déposera le rapport sur son site Internet.

Calendrier et étape (s) subséquente (s)

À déterminer par l'OCPM et le SDIS au début du mandat.

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation**Intervenant et Sens de l 'intervention****Autre intervenant et Sens de l 'intervention****Parties prenantes****Services**

Lecture :

Responsable du dossier

Nicolas PAGOT
Chef de section
Tél. : 000-0000
Télécop. : 000-0000

Endossé par :

Lyne RAYMOND
c/d diversité et inclusion sociale
Tél. : 514-872-2252
Télécop. :
Date d'endossement : 2024-06-27 17:32:33

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Marie-Florente DEMOSTHENE
directeur(-trice) de service - diversité et inclusion
sociale
Tél. : - -

Approuvé le : 2024-06-28 15:02

Numéro de dossier : 1241361001